



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	V-Twin Mineral Engine Oil 20W-50
Code de produit	96905
Numéro de la FDS	6267
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Date de la première publication	le 13-avril-2010
Numéro de version	1,2
Date de révision	le 12-mars-2013
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 30-janvier-2013

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Non disponible.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bel-Ray Europe S.A.
Avenue Louise, 304
Bruxelles-Brussel, B-1050
Belgique
+32 (0) 2 540 84 52
Europe: +32 (0) 2 201 18 87
Europe Emergency: 112
Bel-Ray Company, Inc.
P.O. Box 526
Farmingdale, NJ 07727
Les Etats-Unis d'Amérique
+1 732 938 2421
CHEMTREC: 800-424-9300 (USA)
CHEMTREC: +1 703-527-3887 (outside USA - call collect)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé humaine	Pas de classification pour les dangers sanitaires. Cependant, l'exposition professionnelle au mélange ou aux substances peut provoquer des effets sanitaires.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Risques particuliers	Non disponible.
Principaux symptômes	Non disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
------------------------	--------------

Nom de la matière: V-Twin Mineral Engine Oil 20W-50

96905 N° version: 1,2 Date de révision: le 12-mars-2013 Date d'émission: le 11-janvier-2012

SDS EU

1 / 12

Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.
Conseils de prudence	
Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.
Réaction	Non disponible.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination	Non disponible.
Informations supplémentaires de l'étiquette	Sans objet.
2.3. Autres dangers	Non affecté.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

Remarques sur la composition	Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16. Note L: The classification as a carcinogen for all base oils does not apply as it can be shown that the substance contains less than 3% DMSO extract as measured by IP 346.
-------------------------------------	--

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales	Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
-------------------------------	---

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Non disponible.
---	-----------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Non disponible.
---	-----------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie	Non disponible.
------------------------------------	-----------------

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés	Eau. En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Non disponible.
--	-----------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers	Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Non disponible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants.
Pour les secouristes	Non disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éloigner toute source d'inflammation. Ce produit est miscible dans l'eau.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter toute exposition prolongée. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température ambiante - conditions normales. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Bulgarie. LE. Règlement n° 13 sur la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à des agents chimiques au travail

Composants	Type	Valeur
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	5 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	5 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	5 mg/m3
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VME	5 mg/m3

Bulgarie. LEP. Règlement n° 13 sur la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à des agents chimiques au travail

Composants	Type	Valeur
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	5 mg/m3

République tchèque. LEP. Décret gouvernemental n° 361

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	Plafond	10 mg/m3	Aérosol
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VME	5 mg/m3	Aérosol
	Plafond	10 mg/m3	Aérosol
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	5 mg/m3	Aérosol
	Plafond	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol

Danemark. Valeurs limites d'exposition

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.

Finlande. Limites d'exposition sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Grèce. LEP (Décret n° 90/1999 et ses modifications)

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Hongrie. LEP. Décret joint relatif à la sécurité chimique sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	Plafond	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	Plafond	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	Plafond	5 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	Plafond	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	Plafond	5 mg/m3	Brouillard.

Islande. LEP. Règlement 154/1999 sur les limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	1 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	1 mg/m3	Brouillard.

Irlande. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	0,2 mg/m3	Fraction inhalable.

Italy. Occupational Exposure Limits

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Lithuania. OELs. Limit Values for Chemical Substances, Conditions générales requises

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	3 mg/m3	Fume and mist.
	VME	1 mg/m3	Fume and mist.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	3 mg/m3	Fume and mist.
	VME	1 mg/m3	Fume and mist.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	3 mg/m3	Fume and mist.
	VME	1 mg/m3	Fume and mist.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VLCT	3 mg/m3	Fume and mist.
	VME	1 mg/m3	Fume and mist.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	3 mg/m3	Fume and mist.
	VME	1 mg/m3	Fume and mist.

Pays-Bas. LEP (obligatoires)

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Norvège. Normes administratives pour les contaminants sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	Vle	1 mg/m3	Brouillard.

Pologne. CMA. Ministère du travail et de la politique sociale, sur les concentrations et les intensités maximales admissibles en environnement professionnel

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol

Pologne. CMA. Ministère du travail et de la politique sociale, sur les concentrations et les intensités maximales admissibles en environnement professionnel

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol

Portugal. LEP. Norme relative à l'exposition professionnelle aux agents chimiques (NP 1796)

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	10 mg/m3	Aérosol
	VME	5 mg/m3	Aérosol

Roumanie. LEP. Protection des travailleurs contre l'exposition aux agents chimiques sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	10 mg/m3
	VME	5 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	10 mg/m3
	VME	5 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3
	VME	5 mg/m3
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VLCT	10 mg/m3
	VME	5 mg/m3
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	10 mg/m3
	VME	5 mg/m3

Slovakia. OELs. Regulation No. 300/2007 concerning protection of health in work with chemical agents

Composants	Type	Valeur	Forme
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VME	1 mg/m3	Fume and mist.
		5 ppm	Fume and mist.

Espagne. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.

Suède. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
	VME	1 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-71-8)	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
	VME	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	VLCT	3 mg/m3	Brouillard.
	VME	1 mg/m3	Brouillard.

Limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Informations générales

Pour usage industriel seulement : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Protection des yeux/du visage

Non nécessaire en général.

Protection de la peau
- Protection des mains

Non nécessaire en général.

- Divers

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Risques thermiques	Non disponible.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Aspect	
État physique	Liquide.
Forme	Liquide. Liquide.
Odeur	Faible. Pétrole
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Sans objet.
Point de fusion / point de congélation	Non disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	> 296 °C (> 564,8 °F)
Point d'éclair	194,00 °C (381,20 °F) Pensky-Martens coupe fermée
Température d'auto-inflammabilité	260 °C (500 °F) évalué

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité	883,00 kg/m ³
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Négligiable
Solubilité (autre)	Huile
Coefficient de partage: n-octanol / eau	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	147,48 cSt ASTM D445
Température pour la viscosité	40
COV (% en poids)	0,0846 % évalué
Pourcent volatils	0,0846 % évalué

Autres données	
Classe d'inflammabilité	Combustible IIIB évalué
Densité	0,883

9.2. Autres informations Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun connu. Agents oxydants forts.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Non disponible.
10.4. Conditions à éviter	Eviter les températures supérieures au point d'éclair.

10.5. Matières incompatibles	Aucun connu.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Oxydes d'azote (NOx). Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Donnée inconnue.

Inhalation Donnée inconnue.

Contact avec la peau Donnée inconnue.

Contact avec les yeux Donnée inconnue.

Symptômes Non disponible.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit	Espèce	Résultats d'essais
V-Twin Mineral Engine Oil 20W-50 (Mélange)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	2364,0662 g/kg, évalué

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Corrosion ou irritation de la peau Donnée inconnue.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Donnée inconnue.

Sensibilisation respiratoire Donnée inconnue.

Sensibilisation cutanée Donnée inconnue.

Mutagenicité des cellules germinales Donnée inconnue.

Cancérogénicité Donnée inconnue.

Toxicité pour la reproduction Donnée inconnue.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique Donnée inconnue.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées Donnée inconnue.

Danger par aspiration Donnée inconnue.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Non disponible.

Autres informations Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.

Produit	Espèce	Résultats d'essais
V-Twin Mineral Engine Oil 20W-50 (Mélange)		
Crustacé	CE50	Daphnie
		1158,3925 mg/l, 48 heures, évalué
Poisson	CL50	Poisson
		4102,8369 mg/l, 96 heures, évalué

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Non disponible.

Facteur de bioconcentration (BCF) Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Non disponible.

Informations / Méthodes d'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Autorisations

Restrictions d'emploi

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Réglementations nationales Non disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations Non disponible.

Références Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange Non disponible.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15 Aucun(e)(s).

Informations de révision	Identification des risques : États-Unis - Catégories de danger SECTION 2: Identification des dangers: Réaction SECTION 2: Identification des dangers: Prévention SECTION 2: Identification des dangers: Élimination SECTION 2: Identification des dangers: Stockage Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation SECTION 3: Composition/informations sur les composants: Remarques sur la composition Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques: Aspect SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques: Odeur		
Informations de formation	Non disponible.		
Avis de non-responsabilité	Bel-Ray Company ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.		
Date d'émission	le 11-janvier-2012		
Date de révision	le 12-mars-2013		
Date d'impression	le 12-mars-2013		
Statut de l'inventaire			
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non) *	
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui	
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui	
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui	
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui	
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui	
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Oui	
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui	
*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres			